

## Plaidoirie Xavier Ricard

Voici les raisons qui me poussent à prendre la parole devant vous pour moi et mes "comparses" :

Le cg ment : personne n'a demandé un t6 à 200E pour lui seul, ils sont cinq ou six à demander ensemble un t6, 200E étant la contribution de chacun au loyer correspondant.

La Provence relaie le mensonge et la justice l'acte dans son délibéré...

Ceci nous fait passer pour qui ?

Le cg ment : la charge pour voie de fait n'a finalement pas été retenue par le tribunal, et pour cause, il n'y a pas eu voie de fait, donc aucune infraction de cette nature n'a pu être constatée, qui a bien pu souffler cette idée à l'avocate du cg ?

Ceci nous fait passer pour qui ?

Le cg ment : il n'est pas unanime sur la décision de porter plainte à notre encontre afin de nous expulser, il n'est pas unanime dans son refus de dialoguer avec nous afin de trouver un arrangement, nous le savons car nous avons discuté avec certains élus du cg qui estiment donc possible d'être à notre écoute, et ceci est paru explicitement dans la presse sans être démenti.

La plainte émane avant tout d'une réaction épidermique de M. Gilbert Sauvan à l'égard de ce qu'il considère comme une violation de son bien privé par des personnes qui ne sont pas dignes d'attention de la part d'un mandaté du peuple : "vous êtes entré chez moi sans me demander mon autorisation" (dixit le jour des vœux du Conseil général ou nous lui avons arraché quelques mots) "c'est pas *toi et tous les marseillais* qui vont venir me mettre la pression" (idem), coupant la parole à l'un d'entre nous, qui a grandi ici et qui connaît aussi bien les écoles de Forcalquier que les pâtures des environs, et aussi, beaucoup de mal-logés dans le 04...

Une bande de parasites qui s'en prend au chef du cg, de veules individus qui profitent du système sans vergogne, au détriment de l'*intérêt commun*, qu'on appelle plus volontiers aujourd'hui *ordre public* : voici donc ce que nous sommes, d'après cette plainte et le contexte qui s'ensuit; ...

Ainsi, Monsieur Castaner, maire de Forcalquier, considère que LGR se résume à une vengeance personnelle de Samuel, désespéré de ne pouvoir réussir au pays du livre à devenir un riche et célèbre (comme un vrai socialiste) représentant du *milieu* littéraire. Il dénonce notre présence dans ce lieu dont la seule motivation serait de nous préoccuper de nous-mêmes, et d'empêcher la réalisation d'un projet au service du public.

Il ne veut pas voir que beaucoup de jeunes du 04 trouvent à LGR un espace de vie qui leur manque. Il ne veut pas voir que beaucoup de personnes du tissu associatif, social et culturel fréquentent LGR et s'accordent pour y trouver un espace qui a du sens pour le collectif.

Il ne veut pas voir qu'en supprimant des activités programmées dans les salles communales parce que le même programme propose aussi des activités dans LGR, c'est toute la communauté qui en pâtit, cet aveuglement est d'autant plus alarmant quand il s'agit d'activités liées à la semaine d'éducation contre le racisme...

Aussi, nous avons le sentiment d'être, pour certains élus du peuple, un *ramassis de moins que rien*.

### **La justice des tribunaux peut-elle déceint confirmer ce jugement en donnant raison toujours au droit de propriété contre le droit au logement ?**

Nous rappelons par ailleurs que le délibéré du 21 janvier précise le cadre légal d'une expulsion. "Le principe du contradictoire s'oppose à ce qu'une décision d'expulsion soit rendue contre une personne qui n'a pas été citée à la procédure alors que le demandeur avait la possibilité d'en obtenir l'identité". **Je m'étonne d'être la seule personne assignée aujourd'hui alors que notre avocat a fourni la liste des résidents lors de l'audience du 7 janvier. Cela veut-il dire que le cg renonce à sa plainte ou bien que nous devrions craindre une expulsion qui serait parfaitement illégale ?**

\* \*

Le problème du logement, crucial point de départ de cette audience, peut paraître largement dépassé par la perspective sociale et politique que nous portons... il y a aussi dans notre démarche l'affirmation d'une envie de vivre autrement l'habitation, d'être force de proposition dans les projets sociaux et pas de simples bénéficiaires formatés.

Ce n'est pas pour me tourner les pouces que je vis dans un squat, ce n'est pas une lubie : je suis venu m'installer à Forcalquier début septembre 2012 dans le but de me former aux métiers de l'édition. Au printemps, j'avais rencontré Samuel dont je connais et apprécie le travail depuis plusieurs années, je lui ai parlé de ma décision de créer une maison d'édition, nous avons convenu alors de nous retrouver à la fin de l'été pour que je puisse participer à ses activités professionnelles.

De 26 à 40 ans j'ai été enseignant, fonctionnaire de l'État... je vivais dans d'autres conditions, j'avais un toit, sous lequel je pouvais accueillir mes trois enfants, un salaire garantissant un niveau de vie au-dessus du seuil de pauvreté, me donnant accès à des facilités dans l'existence que je n'ai plus...

Mais il était devenu pour moi inacceptable moralement de vivre ainsi, je n'étais plus en accord avec ma conscience alors j'ai décidé de sortir du "système", pour certains j'étais fou, pour d'autres courageux...

A quarante ans, sans revenu, je me retrouve hébergé chez mes parents, par nécessité et je tiens à dire que cela me choque quand l'avocate du cg suggère comme une évidence que Samuel Autexier, 43 ans, "n'a qu'à retourner vivre chez sa mère".

De fait, pour venir vivre et travailler à Forcalquier, je n'avais pas d'autre choix que de squatter ...

J'avais donc besoin de changer professionnellement mais aussi socialement pour donner un sens à mon existence, plus près de ce que je cherche à être.

Aujourd'hui ma place dans la société a bien changé : j'ai bénéficié de la première moitié d'une indemnité pour départ volontaire, ce n'est pas rien mais cette indemnité est tout ce que j'ai pour *préparer mon avenir*, sans oublier ce que je dois à mes enfants, et ce que je dois à *la communauté* : mes impôts... Pour autant, j'estime que j'ai ma place au squat de LGR :

c'est une opportunité professionnelle : je fréquente des personnes dont la créativité et les centres d'intérêt m'intéressent dans le cadre des publications que j'édite, en même temps c'est une activité qui peut rendre service aux résidents de LGR,

c'est une manière de vivre qui correspond pleinement à mon éthique : je considère que nous avons

une légitimité à faire ce que nous faisons, à vouloir faire entendre des voix discordantes et à s'opposer aux logiques mortifères de la société dans laquelle nous vivons.

Si je savais pouvoir obtenir un T6 dans lequel puisse s'installer d'autres occupants, je ferais peut-être une demande de logement auprès des services sociaux...

Je trouve qu'il serait plus juste que le CG retire sa plainte et accepte de discuter avec nous sur un bail gratuit. Nous pourrions enfin prendre une assurance...

plus juste de juger ce litige devant un tribunal correctionnel, afin de nous donner l'occasion de vraiment être entendu sur le fond et de pouvoir faire citer des témoins à la barre (élus, artisans, soutien, etc.) et peut-être convaincre nos détracteurs qu'on peut vivre autrement sans faire peur.

LGR n'est pas la perfection, le CG n'est pas la perfection, la Justice n'est pas la perfection, mais nous sommes tous perfectibles...et LGR est perfectible à condition qu'on cesse de nous entraver.

Nous avons présenté un dossier AMI au Conseil régional pour expliquer notre projet d'habitation et de centre social, il est en cours d'instruction par les services du Conseil régional, nous pensons que ça mérite une autre appréciation de notre occupation de la part des édiles...

\* \*

Est-ce que j'ai l'air d'être un sauvage ?

J'étais excellent élève, j'ai été délégué de classe, j'ai été éduqué selon les valeurs de la civilisation, le respect aux institutions... j'ai été un parfait élève jusqu'à devenir professeur des écoles...

Ce que j'en garde, c'est le goût du savoir, l'envie d'agir par altruisme, l'intérêt pour la création et la vivacité culturelle et surtout une pensée critique sur le monde que je construis avec les autres.

Je crois aux conventions : comment pourrais-je partager l'occupation de LGR avec mes comparses sans établir avec eux les conventions qui nous permettent de continuer à vivre ensemble et à recevoir un public très diversifié ?

C'est à l'école que j'ai appris que le code civil a été établi par un empereur Napoléon Bonaparte qui a confisqué la Révolution française ou ce qu'il en restait après la terreur qui a enfanté la République...

Le cg et la préfecture mentent : il y a bel et bien un problème de logement dans le territoire qu'il administre. Il y a même plus grave, trop de (pauvres) gens se résignent ou trouvent refuge dans des formes de pensée haineuses...

L'avocate du cg s'inquiète de voir flotter un drapeau noir au fronton de LGR : nous rappelons simplement ainsi notre attachement à l'idéal révolutionnaire : mettre fin à l'absolutisme.

Il n'y a pas de fief qui tienne au regard de la justice, les locaux que nous occupons appartiennent au domaine public, et nous sollicitons un vrai débat public sur leurs utilisations.